

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 mai 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 172 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Michel AMIEL - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPIY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Eric LE DISSÈS - Michel LEGIER - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCÉL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Georges MAURY - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Patrick PADOVANI - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Maryse RODDE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Roger RUZE - Florian SALAZAR-MARTIN - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI représenté par David YTIER - André BÉRTERO représenté par Joël MANCÉL - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ représenté par Jules SUSINI - Christian BURLE représenté par Jean-Pierre SERRUS - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Auguste COLOMB représenté par Henri PONS - Monique CORDIER représentée par René BACCINO - Christian DELAVET représenté par Guy ALBERT - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Frédéric DOURNAYAN représenté par Frédéric COLLART - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC représenté par Régis MARTIN - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Marie-France SOURD GULINO - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Albert LAPEYRE représenté par Gérard CHENOZ - Gisèle LELOUIS représentée par Loïc BARAT - Laurence LUCCIONI représentée par Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Richard MIRON représenté par Michel AZOULAI - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Virginie MONNET-CORTI représentée par Nathalie FEDI - Jérôme ORGEAS représenté par Patrick GHIGONETTO - Stéphane PAOLI représenté par Maurice CHAZEAU - Patrick PAPPALARDO représenté par Maxime TOMMASINI - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Jean-Jacques POLITANO représenté par Jean-Christophe GROSSI - René RAIMONDI représenté par Michel AMIEL - Julien RAVIER représenté par Valérie BOYER - Stéphane RAVIER représenté par Sandrine D'ANGIO - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Martine RENAUD - Lionel ROYER-PERREAU représenté par Michèle EMERY - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Philippe DE SAINTDO - Guy TEISSIER représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Yves WIGT représenté par Patrick APPARICIO - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Francis TAULAN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Guy BARRET - Jean-Pierre BAUMANN - Odile BONTHOUX - Michel BOULAN - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Laurent COMAS - Robert DAGORNE - Claude FILIPPI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Olivier GUIROU - Michel ILLAC - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Marcel MAUNIER - Patrick MENNUECCI - Yves MESNARD - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Serge PEROTTINO - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI.

Signé le 18 Mai 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 9 Juin 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 040-2040/17/CM

■ Budgets annexes des Transports de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Adoption des Comptes Administratifs de l'exercice 2016
MET 17/3593/CM

Monsieur le Président de la Métropole, soumet au Conseil de la Métropole, pour approbation, les Comptes Administratifs de l'exercice 2016 des budgets annexes des Transports.

Au cours de l'exercice 2016, et dans le cadre de la fusion des budgets annexes Transports de la Métropole, le budget annexe du territoire Marseille Provence a intégré les crédits de l'ex-SMITEEB, d'une partie du territoire du Pays Salonais et le produit du versement transport des territoires du Pays d'Aix, du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et du réseau Transport Ulysse a été reversé sous forme de dotations aux budgets annexes respectifs.

Les résultats de clôture ainsi que l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice, tels qu'ils apparaissent dans les Comptes de Gestion de Monsieur le Receveur des Finances sont identiques à ceux constatés dans le Compte Administratif de l'exercice 2016 pour les budgets annexes des Transports des territoires Marseille-Provence, Pays d'Aix, Pays Salonais, Pays d'Aubagne et de l'Etoile et du réseau Ulysse

Les résultats de clôture de chacun de ces budgets sont à rapprocher de la fusion des services transports dans un seul budget en 2017, celui du Territoire Marseille –Provence. La gestion 2016 a anticipé cette fusion dans les résultats dégagés, notamment en tenant compte du volume de dette souscrit en début d'exercice par certain territoire qui vient compenser les besoins de fin d'exercice pour d'autres. Ainsi, et pour information, la gestion consolidée fait apparaître les résultats suivants.

En recettes de	773 024 262,60 euros
Reprise des résultats antérieurs	12 847 229,65 euros
En dépenses de	774 043 642,55 euros
Solde	11 827 849,70 euros

Le Conseil de la Métropole en pleine connaissance de l'ensemble des documents budgétaires relatifs à l'exercice considéré, décide après examen des opérations consignées dans les Comptes Administratifs précités, de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le Budget Primitif, la Décision Modificative n° 1, le Budget Supplémentaire, la Décision Modificative n° 2 relatifs à l'exercice 2016.

Où il le rapport ci-dessus,

Signé le 18 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 9 Juin 2017

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés les résultats de clôture de l'exercice inscrits dans les Compte Administratifs 2016 dont les montants sont retranscrits ci-après :

TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

SOLDE DEBITEUR : - 20 289 095,09 euros

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2015	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2016	RESULTATS DE L'EXERCICE 2016	RESULTATS DE CLOTURE 2016
INVESTISSEMENT	1 019 994,21		-21 309 089,30	-20 289 095,09
FONCTIONNEMENT	4 805 401,92		-4 805 401,92	0,00
TOTAL	5 825 396,13	0,00	-26 114 491,22	-20 289 095,09

TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

SOLDE CREDITEUR : 21 688 048,94 euros

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2015	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2016	RESULTATS DE L'EXERCICE 2016	RESULTATS DE CLOTURE 2016
INVESTISSEMENT	2 702 677,11		3 768 262,53	6 470 939,64
FONCTIONNEMENT	344 888,13		14 872 221,17	15 217 109,30
TOTAL	3 047 565,24	0,00	18 640 483,70	21 688 048,94

Signé le 18 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 9 Juin 2017

TERRITOIRE DU PAYS SALONNAIS

SOLDE CREDITEUR : 3 514 164,89 euros

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2015	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2016	RESULTATS DE L'EXERCICE 2016	RESULTATS DE CLOTURE 2016
INVESTISSEMENT	2 284 539,26		-1 727 238,62	557 300,64
FONCTIONNEMENT	1 263 105,10		1 693 759,15	2 956 864,25
TOTAL	3 547 644,36	0,00	-33 479,47	3 514 164,89

TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

SOLDE CREDITEUR : 1 927 885,08 euros

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2015	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2016	RESULTATS DE L'EXERCICE 2016	RESULTATS DE CLOTURE 2016
INVESTISSEMENT	-2 542 037,74		-1 511 850,89	-4 053 888,63
FONCTIONNEMENT	4 196 778,23	2 900 000,00	4 684 995,48	5 981 773,71
TOTAL	1 654 740,49	2 900 000,00	3 173 144,59	1 927 885,08

RESEAU ULYSSE

SOLDE CREDITEUR : 4 986 845,88 euros

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2015	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2016	RESULTATS DE L'EXERCICE 2016	RESULTATS DE CLOTURE 2016
INVESTISSEMENT	-766 059,11		1 565 649,05	799 589,94
FONCTIONNEMENT	5 387 692,03	2 949 749,49	1 749 313,40	4 187 255,94
TOTAL	4 621 632,92	2 949 749,49	3 314 962,45	4 986 845,88

Signé le 18 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 9 Juin 2017

Article 2 :

Est donné acte à Monsieur le Président de la présentation faite des Comptes Administratifs de l'exercice 2016, documents annexés à la présente délibération et comportant les Comptes Administratifs des budgets annexes des Transports des Territoires Marseille-Provence, du Pays d'Aix, du Pays Salonais, du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et du réseau Ulysse.

Article 3 :

Est constaté, pour le Compte Administratif du budget annexe des transports du territoire de Marseille-Provence, un total d'opérations budgétaires pour l'exercice 2016 :

En recettes de	610 120 329,44 euros
Reprise des résultats antérieurs	5 825 396,13 euros
En dépenses de	636 234 820,66 euros
Solde	- 20 289 095,09 euros

Article 4 :

Est constaté, pour le Compte Administratif du budget annexe des transports du territoire du pays d'Aix, un total d'opérations budgétaires pour l'exercice 2016 :

En recettes de	105 228 967,81 euros
Reprise des résultats antérieurs	3 047 565,24 euros
En dépenses de	86 588 484,11 euros
Solde	21 688 048,94 euros

Article 5 :

Est constaté, pour le Compte Administratif du budget annexe des transports du territoire du pays salonais, un total d'opérations budgétaires pour l'exercice 2016 :

En recettes de	6 467 825,45 euros
Reprise des résultats antérieurs	3 547 644,36 euros
En dépenses de	6 501 304,92 euros
Solde	3 514 164,89 euros

Article 6 :

Est constaté, pour le Compte Administratif du budget annexe des transports du territoire du pays d'Aubagne et de l'Etoile, un total d'opérations budgétaires pour l'exercice 2016 :

En recettes de	26 270 643,83 euros
Reprise des résultats antérieurs	- 1 245 259,51 euros
En dépenses de	23 097 499,24 euros
Solde	1 927 885,08 euros

Article 7 :

Est constaté, pour le Compte Administratif du budget annexe des transports du réseau Ulysse, un total d'opérations budgétaires pour l'exercice 2016 :

En recettes de	24 936 496,07 euros
Reprise des résultats antérieurs	1 671 883,43 euros
En dépenses de	21 621 533,62 euros
Solde	4 986 845,88 euros

Article 8 :

Est reconnue la sincérité des restes à réaliser.

Article 9 :

Est reconnue l'adéquation parfaite entre les écritures comptables et les écritures administratives. Les résultats de clôture ainsi que l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice tels qu'ils apparaissent dans le Compte de Gestion 2016 de Monsieur le Receveur des Finances sont en tous points analogues à ceux constatés dans le Compte Administratif 2016.

Article 10 :

Est adopté le présent rapport et sont déclarées tenues pour lues les annexes aux comptes administratifs des budgets annexes susvisés.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Stratégie et Attractivité économique

Martine VASSAL